



Mladic devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

par Florence Hartmann *

http://www.place-publique.fr/spip.php?page=forum&id_article=6274

Le procès du responsable des massacres de Srebrenica, pour génocide et crimes contre l'humanité, devra être sans faille. Mais peut-on aujourd'hui juger Mladic sans tenter d'établir où il prenait ses ordres ?

L'arrogance affichée

Après plus de quinze ans d'impunité, Ratko Mladic a été arrêté le 26 mai 2011 en Serbie où il s'était réfugié après la guerre en Bosnie-Herzégovine. L'officier obtus et colérique, au visage bourru et aux yeux bleus acier est d'abord apparu derrière le masque d'un vieillard moribond. Sur le banc des accusés, lors de sa première comparution le 3 juin devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) qui le poursuit pour génocide et crimes contre l'humanité, il tombe le masque. Mladic n'est pas d'humeur à jouer plus longtemps la comédie. Celui que l'on surnomme le « boucher des Balkans » retrouve ses traits d'antan lorsqu'il narguait la terre entière pendant que ses hommes, d'abord en Croatie puis en Bosnie, déportaient, torturaient, violaient et abattaient des dizaines de milliers de personnes pour la simple raison qu'elles n'étaient pas serbes. Il redresse son corps amaigri, frappe des mains, défie l'assemblée de son regard narquois, affiche son arrogance et lance quelques insultes que l'on ne lira que sur ses lèvres, son micro venant d'être coupé. C'est en général victorieux que Mladic entend affronter ses accusateurs, en chef de guerre autant respecté par ses hommes que haï par ses ennemis.

L'homme qui a mis à mal à nos portes la promesse du « plus jamais ça », inscrit Srebrenica au patrimoine de la mémoire collective européenne aux côtés d'Auschwitz et de Katyn se fiche éperdument de la justice et de la vérité tout autant que de ses victimes. Sa vérité à lui est simple : il a taillé dans cette Bosnie qu'il a juré de faire disparaître un état serbe, effacé la frontière historique le long de la rivière Drina entre la Bosnie et la Serbie et préparé le terrain pour l'avènement d'une Grande Serbie à laquelle travaillent sans relâche ses héritiers. Il a rempli la mission qui lui avait été confiée, le reste n'existe pas.

L'arrestation de Mladic a sans nul doute suscité un sentiment de soulagement d'abord pour les victimes et pour tous ceux qui à travers le monde croient en la légitimité et l'autorité de la justice. Mais aucune page n'est tournée par le seul fait d'une incarcération. L'oubli est un privilège auquel seule la mémoire donne droit. Il faudra donc attendre pour pouvoir refermer ces pages que trop de gens refusent encore de lire. Attendre son procès qui fera office de lecture publique. Attendre l'épilogue sous forme de jugement pour espérer que les plaies restées à vif puissent commencer à se refermer.

* Florence Hartmann est l'ex-Porte-parole du Tribunal Pénal International. Elle est l'auteur de "Paix et Châtiment. Les guerres secrètes de la politique et de la justice internationales", aux Editions Flammarion. 2007.

Artisan de la plus terrible campagne de purification ethnique menée en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, Mladic n'en était pas moins un homme de main. Sans armée, les Serbes sécessionnistes de Bosnie-Herzégovine ne pouvaient dépecer de force et purifier une partie de leur pays. Au printemps 1992, Belgrade leur offre la quasi-totalité de l'armement lourd et des munitions laissés sur place par l'armée fédérale yougoslave et choisit leur commandant, un colonel né dans les montagnes au nord-est de Sarajevo qui a dirigé avec succès, lors de la guerre en Croatie, la prise et la purification de la région de Knin, anciens confins militaires austro-hongrois que les Serbes ont longtemps protégés et qu'ils entendent alors rattacher à la future Grande Serbie. Promu général sur recommandation de Slobodan Milosevic, Mladic restera tout au long de sa mission sanguinaire en Bosnie un officier d'active de l'armée de Belgrade. Jusqu'à sa retraite, en juin 2002, deux ans après l'éviction du pouvoir en Serbie de son mentor.

Le procès d'une hiérarchie militaire et politique

Le procès de Mladic, plus que tout autre, devrait être le procès d'une hiérarchie militaire et politique qui s'est emparé des forces armées censées protéger tous les peuples ex-yougoslaves pour défaire ce que l'histoire avait construit et établir sur des terres gorgées de sang les frontières d'un nouvel Etat serbe purifié. Mais Mladic sera avant tout jugé comme commandant militaire des Serbes sécessionnistes de Bosnie, tout en haut d'une chaîne hiérarchique supposée s'arrêter aux frontières de la Bosnie-Herzégovine. Le reste de la structure dont l'armée qu'il dirigeait n'était que le prolongement n'apparaîtra qu'en filigrane. Dans l'acte d'inculpation réactualisé le 1 juin 2011 suite à l'arrestation de Mladic, le parquet du TPIY s'est contenté de souligner la coopération de l'armée de Mladic avec celle de Belgrade dans la mise en œuvre d'un même projet criminel sans mentionner les liens hiérarchiques qui les liaient. Une inculpation à l'image d'un livre ancien que l'on relie sans cesse sans prendre la peine d'ouvrir les quelques pages restées attachées.

Pourtant les archives de guerre de Belgrade, les carnets de Mladic et les écoutes téléphoniques obtenues au cours des enquêtes ont fini par rogner le papier qui avait échappé au massicot laissant s'échapper la question restée en suspens : qui de Milosevic ou de Karadzic était le véritable commandant suprême de Mladic ?

Les oubliés de La Haye

Cette impasse dans la lecture a permis à un certain nombre d'homme clé du régime Milosevic d'échapper à la justice. Le TPIY avait énuméré leur nom dans l'acte d'accusation contre Slobodan Milosevic il y a dix ans. Mais sur ordre du Conseil de Sécurité des Nations unies, le TPIY avait été contraint en décembre 2004 de mettre fin à ses enquêtes et de se consacrer entièrement aux procès.

Les associés de Slobodan Milosevic à la direction de la Serbie et du Monténégro ainsi que l'état-major militaire serbe ne furent ainsi jamais inquiétés. Sans leur complicité, Milosevic n'aurait jamais pu prendre en 1991 possession de l'armée yougoslave et la transformer en force de frappe de son projet criminel.

Parmi eux : **Borisav Jovic**, le membre serbe de la présidence d'une Yougoslavie déjà moribonde, **Momir Bulatovic**, le président du Monténégro, Veljko Kadijevic, le chef d'état-major de l'armée yougoslave (JNA) et ses successeurs à la tête d'une armée devenue serbe, **Blagoje Adzic** et **Zivota Panic**. Seul **Momcilo Perisic** qui dirigea l'armée de Belgrade (VJ) de l'été 1993 à 1998 fut mis en accusation par le TPIY avant que ne tombe le couperet du Conseil de sécurité de l'ONU. Son procès, plus que celui de Slobodan Milosevic, aura révélé la fusion entre l'armée de Belgrade et les armées des sécessionnistes serbes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine au point que la juge Michèle Picard s'étonne au cours des premiers mois d'audience que le procureur aux vues des éléments de preuve ne suggère pas qu'il s'agissait en fait d'une seule et même armée. Le jugement attendu prochainement apportera sans doute des éléments de réponse.

Peut-on aujourd'hui juger Mladic sans tenter d'établir où il prenait ses ordres, sans évoquer ses contacts permanents avec les plus hautes autorités à Belgrade, son mépris envers Karadzic qu'il n'a jamais reconnu comme son commandant suprême mais dont il acceptait les directives lorsqu'elles avaient été préalablement conçues à Belgrade ? La condamnation de Mladic ne fait guère de doute mais elle peut se faire au prix d'une omission qui au final entérinerait la structure écran créée par Belgrade en Bosnie-Herzégovine pour se prémunir de toute responsabilité dans la guerre. Ce dernier procès devant le TPIY est pourtant l'occasion ultime de faire la synthèse des millions de pages recueillies tout au long des travaux du premier tribunal pénal international depuis Nuremberg et Tokyo et de déterminer non seulement la responsabilité individuelle de Mladic mais aussi sa position dans le système criminel mis en place par le régime de Slobodan Milosevic. Le décès de Slobodan Milosevic dans sa cellule avant son jugement nous avait privés de réponse, négliger cette occasion lors du procès Mladic reviendrait à enfouir une partie de la vérité.

Les procès devant la justice internationale ne contribueront pas à tourner la page s'ils se contentent d'une lecture incomplète ou tronquée des preuves mises à disposition. Ils se doivent de tracer l'architecture d'une histoire qui résiste au temps et que les historiens viendront éclairer, affiner et compléter. Tout comme les condamnations n'ont de sens que si elles ont une fonction à la fois rétributive et réparatrice. Sanctionner les responsables de la purification ethnique sans s'efforcer d'inverser sur le terrain les résultats de leurs crimes n'est pas rendre la justice. Juger Mladic est l'occasion pour l'Europe et le monde de proscrire formellement la devise si chère à l'accusé -« Les frontières ont toujours été tracées dans le sang et les Etats bornés par des tombes »- et d'indiquer que de telles frontières ne seront jamais entérinées.